

Liste de contrôle relative au dépistage sanitaire à l'entrée à l'aéroport

La liste de contrôle relative au dépistage sanitaire à l'entrée fournit des éléments de réflexion aux ministères de la santé et aux partenaires concernés aux points d'entrée concernant la mise en œuvre du dépistage sanitaire des voyageurs entrant dans un pays lors d'une épidémie présentant un risque de propagation transfrontalière ou internationale.

Le dépistage sanitaire à l'entrée est effectué afin d'identifier les voyageurs malades ou susceptibles d'avoir été exposés à la maladie faisant l'objet d'une épidémie.

La liste de contrôle ci-dessous vous est proposée à titre de ressource afin de faciliter les discussions et la planification relatives aux activités de dépistage à l'entrée. Elle présente une synthèse des enjeux et des considérations opérationnelles que les partenaires internationaux pourraient souhaiter prendre en compte lors de la conception, de la mise en œuvre ou de l'évaluation des procédures de dépistage à l'entrée.

Cette liste de contrôle n'est pas exhaustive ni contraignante et ne constitue en aucun cas des exigences ou des normes. La responsabilité des décisions relatives à l'utilisation, à la modification ou à la mise en œuvre de tout élément de cette liste de contrôle incombe aux autorités nationales et locales, en fonction de leurs circonstances spécifiques et des lois et réglementations en vigueur.

Définir l'objectif

- ☐ Confirmer ou élaborer les objectifs relatifs à la mise en œuvre du dépistage sanitaire à l'entrée
- ☐ Confirmer ou élaborer les critères d'activation et de désactivation
- ☐ Déterminer les points d'entrée qui effectueront le dépistage sanitaire à l'entrée et si les voyageurs arrivant seront redirigés (canalisés) vers certains points d'entrée

Identifier les autorités et les sources de financement

- ☐ Vérifier les autorités juridiques et réglementaires permettant de réorienter les voyages, de placer en détention, d'isoler, de mettre en quarantaine, de surveiller l'apparition de symptômes et de recueillir des informations auprès des voyageurs
- ☐ Identifier et préciser les autorités compétentes en matière de santé publique, telles que les gouvernements nationaux, ou régionaux ou locaux



- ☐ Définir les rôles et les responsabilités de toutes les parties impliquées dans les décisions relatives au dépistage sanitaire à l'entrée et dans la mise en œuvre de celui-ci
- ☐ Élaborer le budget et identifier les sources de financement
- ☐ Identifier et combler les déficits de financement

Préparer et former le personnel

- ☐ Élaborer ou adapter des protocoles de dépistage sanitaire ainsi que des critères de décision pour l'évaluation et l'orientation des voyageurs malades ou ayant été exposés
 - Définir les procédures de dépistage primaire* et secondaire†
 - Élaborer des algorithmes permettant de déterminer le niveau de risque et les mesures à prendre, telles que l'autorisation ou le refus d'entrée, la restriction des déplacements internes, l'orientation vers les autorités de santé publique régionales ou locales pour la surveillance des symptômes, ou l'orientation vers un établissement de soins de santé.
- ☐ Élaborer ou adapter des protocoles de sécurité, et de prévention et de lutte contre les infections (Infection Prevention and Control, IPC)
- ☐ Élaborer ou adapter des recommandations à l'intention des autorités de santé régionales ou locales afin qu'elles puissent mettre en œuvre une gestion de santé publique concernant les voyageurs en provenance de pays touchés par une épidémie
- ☐ Déterminer les besoins en personnel et les exigences de qualification, notamment en matière de dépistage sanitaire, de sécurité, de logistique et de gestion des données
- ☐ Élaborer ou adapter des supports de formation
- ☐ Dispenser une formation au personnel chargé du dépistage concernant :
 - Le rôle des points d'entrée dans le cadre du système global de surveillance de la santé publique
 - Les informations spécifiques à la maladie
 - Les protocoles de dépistage
 - Les protocoles de sécurité
 - Les protocoles de prévention et de lutte contre les infections
 - La gestion des données et la confidentialité
 - La communication sanitaire auprès des voyageurs
 - La recherche des contacts si l'infection d'un voyageur présentant des symptômes est confirmée
- ☐ Élaborer ou adapter des plans de renforcement des effectifs en cas d'urgence pour se préparer aux situations susceptibles d'avoir une incidence sur les effectifs
- ☐ Élaborer ou adapter le système de planification des horaires du personnel



- ☐ Définir les modalités de transport avec des ambulanciers formés et équipés
- ☐ Élaborer ou adapter les procédures de notification à l'intention des établissements de soins de santé et de leurs responsables, concernant les voyageurs transférés vers ces établissements
- ☐ Élaborer ou adapter les procédures de notification à l'intention des autorités de santé régionales ou locales pour les voyageurs en provenance de pays touchés par une épidémie autorisés à entrer sur le territoire
- ☐ Gérer les accès aux points d'entrée et la validation des identifiants du personnel de renfort

Préparer les installations et le matériel

- ☐ Identifier et aménager une ou plusieurs zones au point d'entrée pour les opérations de dépistage sanitaire
 - Dépistage primaire
 - Dépistage secondaire
 - Prise en charge des voyageurs susceptibles de devoir être retenus temporairement au point de départ avant d'être, le cas échéant, placés en isolement ou en quarantaine
- ☐ Identifier les établissements de soins de santé de référence et les moyens de transport permettant le diagnostic et/ou la prise en charge des voyageurs malades orientés vers ces établissements à l'issue du dépistage à l'entrée
- ☐ Se procurer ou préparer le matériel nécessaire aux opérations de dépistage sanitaire, tel que les équipements de protection individuelle, les thermomètres sans contact, les formulaires de déclaration de santé, les produits d'hygiène des mains et le matériel de gestion des déchets
- ☐ Élaborer ou adapter des protocoles pour la gestion des stocks et la commande de fournitures supplémentaires

Dépistage et action

- ☐ Appliquer les protocoles et les critères de décision pour l'évaluation et l'orientation des voyageurs malades ou ayant été exposés
- ☐ Identifier les moyens de transport pour
 - Le transfert des voyageurs malades vers des établissements de soins de santé
 - Le transfert des voyageurs exposés vers des lieux de quarantaine
- ☐ Élaborer ou adapter des protocoles de recherche des contacts pour
 - Les voyageurs (passagers ou membres d'équipage) ayant été exposés à bord de moyens de transport
 - Les voyageurs ou le personnel ayant été exposés au point d'entrée



Communiquer clairement

- ☐ Identifier une ou plusieurs méthodes de communication des messages de santé à l'intention des voyageurs et autres publics concernés
- ☐ Élaborer et communiquer les messages de santé à l'intention des voyageurs, des membres de la communauté, des opérateurs de transport, du personnel chargé du dépistage et des partenaires d'intervention
- ☐ Identifier les besoins linguistiques et traduire les messages de santé dans les langues concernées
- ☐ Mettre en place une communication régulière et continue avec les partenaires, y compris les responsables de la santé portuaire (ou équivalent) et les partenaires aux points d'entrée, tels que l'autorité portuaire, les services d'immigration, les services de sécurité et les opérateurs de transport

Gérer les données

- ☐ Identifier les informations qui devront être fournies par les voyageurs afin de faciliter le dépistage à l'entrée, le suivi après le voyage et la recherche des contacts
- ☐ Déterminer s'il existe d'autres utilisations possibles des données issues du dépistage des voyageurs et, le cas échéant, évaluer les besoins en matière de recueil, de stockage, d'analyse et de rapports
- ☐ Élaborer ou adapter des outils de recueil des données
- ☐ Identifier les indicateurs à recueillir pour suivre et évaluer les opérations de dépistage sanitaire
- ☐ Coordonner et organiser les informations relatives aux opérations de dépistage, y compris le recueil, le stockage, l'analyse et les rapports
- ☐ Élaborer un plan visant à garantir un partage et une diffusion appropriés des données relatives aux voyageurs, conformément à l'ensemble des lois et des réglementations en vigueur

Identifier les lacunes et mettre en œuvre des mesures correctives

- ☐ Procéder à des évaluations régulières des opérations de dépistage à l'entrée afin d'identifier les lacunes au niveau des protocoles, du personnel, des fournitures, de l'infrastructure et de la gestion des données



- ☐ Mettre en place une procédure permettant au personnel de signaler les difficultés rencontrées
- ☐ Élaborer des plans d'actions correctives précisant les responsables de la mise en œuvre, les ressources nécessaires et le calendrier de résolution
- ☐ Mettre à jour les protocoles et les procédures de formation afin d'y intégrer les enseignements tirés et les meilleures pratiques
- ☐ Élaborer et diffuser des rapports de suivi et communiquer les changements au personnel concerné, aux partenaires et aux autorités de santé publique nationales, et régionales ou locales

* Le **dépistage primaire** consiste en une brève évaluation initiale de l'état de santé et de l'exposition, qui comprend généralement l'observation des voyageurs afin de détecter d'éventuels signes évidents de maladie, la prise de leur température, ainsi que le recueil d'informations sur leurs antécédents de voyage et d'exposition, et sur leurs symptômes.

† Le **dépistage secondaire** comprend une évaluation supplémentaire de santé publique visant un sous-ensemble de voyageurs identifiés lors du dépistage primaire comme potentiellement malades ou exposés, et qui pourraient donc nécessiter des interventions supplémentaires de santé publique, telles que l'isolement, un examen médical et des analyses de laboratoire, la surveillance des symptômes ou des restrictions de déplacement.

